

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE 2

Rapporteur Monsieur le Président

Le Comité de Direction est invité à délibérer pour :

↳ **DÉCIDER** de la décision modificative suivante :



DEPENSE de FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	BS	D.M 2
604	ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICES	327 839 €	+ 27 000 €
6132	LOCATION IMMOBILIERES	2 000 €	+ 1 500 €
6135	LOCATION MOBILIERES	25 000 €	- 1 500 €
6156	MAINTENANCE	68 000 €	- 3 000 €
618	DIVERS	10 000 €	- 4 400 €
6281	CONCOURS DIVERS	17 500 €	- 3 000 €
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	5 000 €	- 2 401 €
6353	IMPOTS INDIRECTS	500 €	- 500 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	64 040 €	- 20 000 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	4 600 €	+ 1 000 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	69 490 €	+ 4 000 €
6238	DIVERS	1 500 €	- 1 100 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38 939 €	+ 3 500 €
6256	MISSIONS	4 000 €	- 1 000 €
6333	PARTICIPATIONS DES EMPLOYEURS FORMATION CONTINUE	11 000 €	- 2 500 €
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	25 000 €	- 6 800 €
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	11 000 €	- 11 000 €
6311	TAXE SUR SALAIRES	49 000 €	+ 3 000 €
6411	SALAIRES APPOINTEMENTS	622 000 €	+ 10 000 €
6451	COTISATIONS A URSSAF	290 000 €	+ 20 000 €
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	57 000 €	+3 500 €
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	26 000 €	- 2 000 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	3 000 €	- 1 300 €
022	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	9 999,33 €	- 9 999 €
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 000 €	- 2 000 €
673	TITRES ANNULES	1 000 €	- 1 000 €
TOTAL			0 €

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver : La délibération Décision Modificative 2, affaire n°2017/155

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

Laurent PEYRONDET

Le Président

